

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1621 concernant les Services d'Etat

n° 1621

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
28 décembre 1962

Numéro JO
n° 12 du 31/12/1962

Date du numéro
31 décembre 1962

TEXTE INTÉGRAL

Le Milicien de 2e Classe Yacoub Hassan Abdallah, mle 2579, de la 3e Compagnie de Milice à Ali-Sabieh (Poste de Guelileh), arrivant en fin de contrat le 19 septembre 1963, est licencié pour raison disciplinaire pour compter du 1er janvier 1963. Il ne peut prétendre à aucune indemnité. Les droits à solde, vivres et permission de l'intéressé seront liquidés par les soins de l'agent spécial de la 3e Compagnie de Milice à Ali-Sabieh. Le Milicien de 2e Classe Yacoub Hassan Abdallah, mle 2519, sera rayé des contrôles de la Milice à compter du 1er janvier 1963. Il recevra le certificat de libération.